



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Val-d'Oise

Question écrite n° 50535

## Texte de la question

M Robert Montdargent attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, sur les difficultés de la rentrée scolaire à Cergy. Celle-ci a été marquée par les faits suivants : la fermeture de classes primaires (Belle-Epine, Chat-Perche, Sebille, Escapade) ; plusieurs postes non pourvus par des enseignants titulaires ; remplacements non assurés au collège de la justice et au collège Gérard-Philippe ; plusieurs classes primaires assurées de façon provisoire par des futurs stagiaires de l'école normale. Si la mobilisation des parents d'élèves a permis quelques améliorations, beaucoup de difficultés demeurent. Les suppressions de classes ont été maintenues et afin de pourvoir aux postes vacants, un recours important aux personnes non formées est prévu (5 postes à Cergy, 280 postes dans le Val-d'Oise). Cette situation lui semble d'autant plus inacceptable que les écoles touchées sont celles dont les enfants rencontrent des difficultés scolaires. Elle met en cause le projet d'école voté par les établissements touchés (la mise en place des cycles, les décloisonnements de classes, la pédagogie différenciée), aboutit à la multiplication des classes à plusieurs niveaux et à l'alourdissement des effectifs en CP-CE 1 à la Sebille, et en CM 2 à la Belle-Epine. Il lui demande, en conformité avec la politique ministérielle de lutte contre l'échec scolaire, de dégager les moyens supplémentaires nécessaires à une réelle amélioration du fonctionnement de l'école au niveau national et de mettre fin aux difficultés rencontrées à Cergy.

## Texte de la réponse

Reponse. - Grâce à la politique de rééquilibrage de la répartition nationale des moyens, 1 072 postes d'enseignants du premier degré ont été créés de 1983 à 1990 dans le département du Val-d'Oise auxquels se sont ajoutés 187 postes à la rentrée 1991. Ces attributions ont permis d'améliorer de manière significative le ratio postes/effectifs du département puisque celui-ci est passé de 4,56 postes pour 100 élèves en 1988 à 4,72 postes pour 100 élèves à la rentrée 1991. En ce qui concerne les fermetures de classes, le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, rappelle qu'en application des principes de déconcentration, les mesures d'ouverture et de fermeture de classes relèvent de la seule responsabilité des inspecteurs d'academie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, qui apprécient les aménagements à apporter à la carte scolaire en fonction des priorités recensées dans le département et des moyens qui leur ont été alloués. Pour ce qui concerne les quatre écoles considérées, les moyennes après fermeture d'une classe (Belle-Epine : 26,18 ; Chat Perche : 25,6 ; Sebille : 24,1 ; Escapade : 23,6) sont conformes aux normes départementales et ne mettent nullement en cause les projets en cours. S'agissant des postes vacants, malgré la création de 1 500 emplois d'élèves instituteurs au budget de 1989, puis à nouveau de 1 500 autres en 1990, il n'a pas été possible, compte tenu des délais de formation, de pourvoir l'intégralité des postes vacants par des normaliens sortants dans un certain nombre de départements, dont le Val-d'Oise. Dans ce département, spécialement, de nombreux départs d'instituteurs en cours d'année ont conduit l'inspecteur d'academie à faire appel aux candidats de la liste complémentaire du concours, puis à quelques instituteurs suppléants. Pour les années à venir, les départs à la retraite en cours d'année devraient considérablement diminuer, une disposition législative ayant été adoptée par le Parlement, pour que ces départs s'effectuent désormais après la fin de l'année scolaire.

Ceci devrait entrainer une baisse du nombre de postes a pourvoir dans le courant de l'annee scolaire par les candidats des listes complementaires ou par des suppliants. Par ailleurs, la mise en place des Instituts universitaires de formation des maitres (IUFM) se traduira a terme par une meilleure correspondance entre le nombre des personnels bien formes et les besoins de chaque departement. Le fait que les maitres soient desormais recrutes a la licence et recoivent une formation completement renouvelee ne manquera pas d'apporter dans l'ecole des changements qualitatifs appreciables et de nature a satisfaire les parents comme l'ensemble du monde educatif.

### Données clés

**Auteur :** [M. Montdargent Robert](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50535

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 1991, page 4748